



**Forum pancanadien :
Améliorer les services et la protection des personnes ayant subi la traite
2-3 décembre 2009, Windsor, Ontario**

Rapport sommaire

Introduction

Le Forum pancanadien est une initiative du Conseil canadien pour les réfugiés. Partant du travail déjà accompli par le CCR dans le domaine de la traite, le but du Forum était d'améliorer les services et la protection des personnes non citoyennes au Canada.

Les objectifs du Forum :

- Accroître la sensibilisation des ONG aux problèmes de la traite.
- Faciliter l'échange d'informations et la collaboration entre les ONG et d'autres acteurs au sujet des besoins des personnes ayant subi la traite et des meilleures façons d'y répondre.
- Élaborer des recommandations visant à améliorer la protection des victimes de la traite.

Une centaine de personnes ont participé au Forum. Les participants étaient principalement des représentants d'ONG et du gouvernement, des avocats, des universitaires et des représentants du HCR. De plus, certains participants à la Consultation du CCR ont assisté à une ou plusieurs sessions de la deuxième journée du Forum : leur nombre n'a pas été noté.

Le forum s'est déroulé sur deux jours. La première journée fut consacrée au réseautage, à l'échange d'informations et à l'élaboration de stratégies entre les ONG. L'objectif était de préparer des recommandations devant être présentées à la table ronde du lendemain. Lors de la deuxième journée, des représentants du gouvernement, des universitaires et d'autres acteurs furent invités à participer. En plus des présentations, une table ronde a permis la tenue d'une discussion ouverte entre tous les participants.

Première journée : Mercredi 2 décembre 2009

I. Services et protection des personnes ayant subi la traite : Tendances globales

Survol des tendances globales dans le domaine de la protection des personnes ayant subi la traite : Chissey Mueller, OIM

Volet légal : Pour combattre la traite, les États doivent mettre en oeuvre des lois anti-traite détaillées qui soient assez spécifiques, et fournir la base légale pour que le gouvernement offre un traitement aux victimes à différentes étapes de protection et de soutien. Par ailleurs, l'État peut criminaliser la traite en ayant recours à des articles spécifiques du code pénal et d'autres lois pertinentes (telles que les lois relatives à l'esclavage, au viol, à l'enlèvement, au travail, aux enfants, etc.). Le volet légal est bénéfique pour les personnes ayant subi la traite, puisque celles-ci sont considérées comme des victimes ayant des droits et ayant accès à des services.

Aide directe : Le travail auprès des personnes ayant subi la traite doit se faire selon une approche centrée sur la victime et basée sur le genre. Cette approche doit se concentrer sur des particularités telles que la culture, le sexe, le genre, l'âge et la région d'origine.

Réseau de coopération regroupant les acteurs de plusieurs organismes : Il n'est pas possible qu'un seul acteur réponde à lui seul aux besoins de protection et de services des personnes ayant subi la traite. Un réseau multisectoriel est nécessaire pour répondre aux besoins.

La traite dans le cadre de la migration et de la main d'œuvre : Sr. Helene Hayes, Sisters of Good Shepherd, États-Unis

Contexte mondial : La traite est un symptôme grave de la pauvreté à l'échelle mondiale. Elle sévit dans les pays qui vivent une tourmente politique et économique. Les prêts du FMI et de la Banque mondiale aux pays du Tiers monde ont eu des effets dévastateurs sur leur économie.

Le nombre de personnes migrantes, avec ou sans statut légal, est très élevé. Plus de la moitié sont des femmes. La pauvreté mondiale a un visage féminin. Le tourisme de divertissement et le tourisme sexuel ont augmenté en même temps que le tourisme mondial. Les femmes sont traitées comme des biens lucratifs et revendables.

Le visage de la traite change constamment : plus on en sait aujourd'hui, moins on en saura demain.

Quelques éléments de la discussion

- La traite est un crime mondialisé dont la solution doit être mondialisée. Le *Trafficking in Persons Report* (TIP) démontre que plusieurs pays commencent à collaborer pour combattre ce crime.
- Le gouvernement doit comprendre les avantages de travailler avec les ONG. Dans leurs rapports avec le gouvernement, les ONG doivent souligner ces avantages.
- Dans certains pays, la pauvreté est reconnue dans la loi comme une cause sous-jacente de la traite.

II. Échange d'informations entre ONG : accent sur les services et la protection

Lors de cette session, des ONG de diverses régions du Canada ont fait des présentations sur leur expérience, la disponibilité des services et de la protection, la coordination avec le gouvernement local et les principaux défis.

Politiques, services et partenariat en Alberta : Andrea Burkhart, Changing together, Alberta¹

En 2007, une coalition contre la traite a été fondée en Alberta, *Action Coalition on Human Trafficking* (ACT). On retrouve au sein de cette coalition des ministères, des agences d'application de la loi, des ONG et des personnes impliquées dans l'identification et la réponse à la traite des personnes. Le but de l'ACT est de réunir divers intervenants dans chaque communauté afin d'identifier les pratiques existantes et d'étendre les mandats pour répondre de façon efficace à la traite des personnes.

¹ Présentation disponible à <http://ccrweb.ca/files/traffickingforumpresentations09.pdf>

Le gouvernement provincial soutient financièrement l'ACT et participe au Comité consultatif. L'ACT a réussi à influencer le travail de plusieurs ministères. Par exemple, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration de l'Alberta a étendu le soutien financier pour couvrir les personnes ayant subi la traite qui ont un permis de résidence temporaire.

Parmi les défis actuels, on retrouve l'absence d'une définition commune, le manque de ressources pour les hommes ayant subi la traite et l'absence d'une stratégie au plan pan-canadien. Un accès uniforme aux services est nécessaire pour les personnes ayant subi la traite à travers le pays. L'État doit également développer des principes de base et des protocoles qui clarifient l'engagement de chacun des acteurs.

La coordination entre différents secteurs au Manitoba : Diane Bussey, Armée du salut, Manitoba

En 2008, le *Trafficked Persons Response Team* a été mis sur pied au Manitoba. Cette équipe regroupe une vaste gamme d'organismes, dont les agences d'application de la loi, les ministères, les ONG, etc. Il est entendu que chaque organisme, selon ses propres politiques, décide de façon indépendante des étapes à suivre pour répondre aux personnes ayant subi la traite. On s'entend également pour dire que la tâche ne peut être entreprise par un seul secteur. Le maintien de bons rapports entre partenaires constitue la clé du succès.

Tel que mentionné dans le plan de travail adopté par l'équipe, lorsqu'une personne est identifiée, l'équipe est avisée par le biais d'un numéro de téléphone spécial. Selon les besoins de la personne, les membres appropriés de l'équipe sont sollicités. Le statut de la personne n'influence pas les services offerts par l'équipe. L'équipe n'a pas encore été appelée à répondre à un cas spécifique.

Le modèle de meilleures pratiques développé à Windsor : Shelley Gilbert, coprésidente du Windsor/Essex Anti-Human Trafficking Action Group

Le modèle de meilleures pratiques développé dans la région de Windsor se base sur la reconnaissance que chaque communauté doit avoir ses propres stratégies. Le *Anti-Human Trafficking Action Group* a été lancé en 2004. Le groupe est voué à la coordination des services entre les organismes dans le but de répondre aux besoins des personnes ayant subi la traite. Il existe des liens entre les services aux personnes ayant subi la traite et celles ayant subi la violence conjugale. Les organismes doivent établir des partenariats et développer des protocoles de collaboration.

L'éducation des survivantes est essentielle. Elles doivent être informées des lois du pays, des services disponibles et de la définition de la traite des personnes. Plusieurs personnes ne réalisent pas qu'elles ont subi la traite. La collaboration entre le gouvernement, la police et les groupes de défense des droits demeure un défi. Chacun doit travailler dans la confiance et la persévérance, et accepter que chaque intervenant ait ses propres réalités et points de vue.

L'exploitation sexuelle des femmes et l'expérience du Québec : Anna Popovic, Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES), Québec²

Plusieurs femmes qui viennent de façon légale au Canada pour travailler dans l'industrie du divertissement ou qui sont leurrées avec de fausses offres d'emplois finissent par être exploitées sexuellement.

L'exploitation sexuelle a des conséquences graves sur la santé des femmes. Leur vie sociale est compromise. Elles craignent d'être considérées comme des criminelles plutôt que des survivantes ou d'être renvoyées dans leur pays d'origine.

Le Québec a un sous-comité ministériel sur la traite des femmes migrantes. Suite à des rencontres entre le sous-comité, la GRC et les organismes communautaires, un réseau de sécurité et d'assistance a été développé pour répondre aux besoins des personnes ayant subi la traite identifiées par un agent à la frontière. Le réseau ne répond qu'aux situations d'urgence.

L'identification des femmes qui sont exploitées sexuellement demeure un défi. Des maisons d'hébergement à long terme et plusieurs autres services sont nécessaires, dont la désintoxication, l'aide sociale, etc.

Plusieurs services gouvernementaux existants sont offerts selon le statut des femmes. L'absence de statut cause de l'anxiété. Les femmes ont également besoin d'alternatives pour laisser la prostitution.

La demande de « services sexuels » est la base de l'exploitation sexuelle. La demande est amplifiée par la pornographie et la banalisation de la prostitution. En Suède, les clients et les proxénètes sont pénalisés, et la loi offre aux femmes la protection et des possibilités de sortir de la prostitution.

Quelques éléments de la discussion

- La confiance et la confidentialité entre organisme et personnes ayant subi la traite sont vitales.
- L'absence de protection oblige plusieurs personnes ayant subi la traite à demander le statut de réfugié.
- L'éducation du public, des organismes et des personnes ayant subi la traite est essentielle.
- Certains services sont déconnectés les uns des autres. Il n'y a pas de suivi une fois qu'une personne est envoyée à une autre institution.
- Le travail d'équipe est primordial. Les protocoles de collaboration sont extrêmement utiles.
- Les gouvernements devraient collaborer davantage avec les ONG dans leur travail auprès des personnes ayant subi la traite. Les ONG devraient souligner que les personnes ayant subi la traite risquent plus de leur faire confiance.

² Présentation disponible à <http://ccrweb.ca/files/traffickingforumpresentations09.pdf>

III. De l'échange d'informations à l'élaboration de stratégies

Les participants se sont divisés en petits groupes pour développer un consensus sur les enjeux et les recommandations clés à présenter à la table ronde du lendemain. Les discussions étaient centrées sur trois questions : Qu'est-ce qui fonctionne bien? Quelles sont les lacunes? Que pouvons-nous recommander?

Quelques éléments des discussions de groupe :

- Il y a des disparités entre provinces en ce qui a trait aux services offerts aux personnes ayant subi la traite et le financement fourni aux ONG.
- Le dépliant de l'OIM rédigé en sept langues est un bon exemple d'un outil de sensibilisation.
- L'intérêt supérieur de l'enfant est utilisé de façon abusive comme raison pour refuser l'entrée au Canada, plutôt que pour protéger les droits des enfants.
- CIC utilise la traite comme excuse pour le lent traitement de ses dossiers.
- Un protocole de communications est nécessaire pour s'attaquer aux stéréotypes racistes.
- Une fois que les personnes ayant subi la traite se retrouvent sous la responsabilité du gouvernement ou d'une agence d'application de la loi, les ONG sont éliminées de la suite des procédures.
- Lorsque le gouvernement finance un ONG, il tend à prendre le contrôle du processus.
- Il serait important d'avoir un numéro de téléphone pancanadien pour les personnes ayant subi la traite.
- L'éducation du public devrait mettre l'accent sur l'identification des personnes ayant subi la traite.
- Le renforcement des liens devrait aller de pair avec l'éducation du public.
- Des descriptions explicites de la traite sont nécessaires.
- La définition de la traite devrait être influencée par une approche axée sur les droits.
- L'utilisation de petites équipes de « gestion de cas » pour rencontrer les agences d'application de la loi et d'autres agences seraient utiles.
- Le permis de séjour temporaire doit être accompagné de ressources de base tels le logement, un permis de travail, etc.
- Absence d'un réseau pancanadien pour les références.
- Une meilleure formation des agences gouvernementales est requise.
- Un protocole formel de procédures est nécessaire pour les agences qui travaillent avec les personnes ayant subi la traite.
- Une coordination directe des activités entre les ONG et le gouvernement serait très utile.
- Il n'existe pas de lois claires au Canada pour identifier les personnes qui ont subi la traite. CIC, la GRC et l'ASFC ont une grande latitude. Le paradigme légal actuel est centré sur l'application de la loi. Un virage vers une approche basée sur l'individu est nécessaire.

IV. Élaboration de stratégies

Les participants se sont rassemblés pour une session visant à réfléchir au contexte politique actuel et à identifier des recommandations.

Quelques éléments de la discussion

- L'approche du gouvernement actuel concernant les personnes ayant subi la traite, c'est-à-dire l'approche de l'application de la loi, ne fonctionne pas. Pour aller de l'avant, la collaboration et une approche différente sont nécessaires.
- Certains ont soulevé une inquiétude par rapport au fait que de faciliter l'accès à la résidence permanente encouragera certaines personnes à se dire victimes de la traite même si elles ne le sont pas. Ce problème pourrait être éliminé par une formation appropriée des fonctionnaires responsables afin que les fausses demandes soient écartées.
- En Suède, la décriminalisation de la prostitution, de concert avec le financement de services de sortie et une campagne d'éducation du public, a mené à une diminution de la traite et de la prostitution.
- Une loi nationale est nécessaire pour une plus grande cohésion.
- Le travail forcé est un facteur qui mène à l'augmentation de la traite des personnes. Le Programme des travailleurs étrangers temporaires les expose au risque de travail dans des conditions d'exploitation.

Recommandations

Sensibilisation

1. Le CCR prend l'initiative de rassembler les coalitions régionales pour éduquer le grand public, les organismes et ensuite les victimes. Organiser des rencontres régulières. Une fois une coalition formée, chercher du financement du gouvernement. Mettre sur pied un numéro central.
2. La sensibilisation aux enjeux de la traite doit se faire au sein même de nos organismes de services. Des politiques doivent être mises en place. Chaque organisme peut assumer cette responsabilité.
3. Créer des messages d'intérêt public au sujet de la traite. À la fin du message, indiquer un numéro de téléphone ou l'adresse d'un site Internet (comprenant tous les services offerts aux victimes).

Services

1. Création d'un réseau pancanadien pour les références et la question de l'accès aux services, permettant le partage des meilleures pratiques par le biais d'un réseau pancanadien.
2. Défense des droits au niveau pancanadien pour augmenter les ressources financières dédiées à la protection et aux services.
3. Prévoir davantage de rencontres en personne pour l'échange d'informations.

Protection

1. Incorporer le droit international à la loi canadienne – approche basée sur les droits (incluant la racialisation et le genre).
2. La proposition du CCR – définition de la traite – compréhension commune, définition claire de la coercition, application cohérente de la définition, critères clairs, approche basée sur les droits.
3. Éducation auprès des ONG, des agences d’application de la loi, du gouvernement et protection.

Enfants

1. Ententes et protocoles intergouvernementaux pour s’assurer que l’intérêt supérieur de l’enfant est protégé lorsqu’on soupçonne une situation de traite.
2. Politique pancanadienne pour un traitement cohérent à travers le pays.
3. Établir des liens avec les services de protection de la jeunesse (éducation, partenariat).

Deuxième journée : 3 décembre 2009

La deuxième journée du forum chevauchait la Consultation d’automne du CCR. Une courte présentation sur les enjeux de la traite fut faite lors de la plénière d’ouverture.

I. Session d’ouverture du CCR

Les enjeux de la traite au Canada dans un contexte global : Naomi Minwalla, avocate, Vancouver

Après le trafic d’armes et de la drogue, la traite des personnes est le troisième crime le plus lucratif au monde. La loi canadienne n’offre pas de protection aux personnes ayant subi la traite. De plus, il n’y a pas de services en place pour les soutenir. Un cadre politique concernant la traite devrait inclure les trois P : prévention, protection, poursuite. La traite est un enjeu communautaire complexe qui exige une réponse communautaire. Le gouvernement ne peut s’attaquer seul à cet enjeu. Le cadre politique concernant la traite nécessite donc un quatrième P : partenariat. Le gouvernement et la communauté doivent travailler en collaboration pour faciliter la prévention, la protection et les poursuites.

II. Services et protection pour les personnes ayant subi la traite

Cet atelier a permis de présenter les meilleures pratiques dans la réponse aux personnes ayant subi la traite d’une perspective internationale, ainsi qu’un survol des défis actuels au Canada.

Meilleures pratiques internationales : Sr. Helene Hayes, Sisters of Good Shepherd, USA

Sr. Hayes a fait une recherche sur la traite des femmes dans le domaine du travail du sexe. Elle a interviewé 65 femmes dans 17 pays en Asie, en Afrique et en Europe. Le résumé des entrevues a permis de mieux comprendre les sentiments et les craintes des femmes lorsqu’elles ont subi la traite.

Les besoins immédiats des personnes qui ont subi la traite sont multiples. Un seul organisme ne peut répondre de manière efficace. La collaboration et les coalitions sont essentielles. Ce modèle

de prestation de services permet aux organismes de demeurer dans leur domaine d'expertise. Le modèle de coalition a été appliqué avec succès en Espagne. Il comporte plusieurs avantages : accès aux services pour les victimes, formation des agences d'application de la loi, campagnes d'éducation, coordination avant les descentes de police, aide à la poursuite des auteurs.

Survол des défis actuels au Canada : Naomi Minwalla, avocate, Vancouver

Habituellement, la première rencontre entre un avocat et une personne ayant subi la traite se fait lorsque la personne est arrêtée et en voie d'être déportée du Canada. Des dispositions existent présentement pour la protection des personnes ayant subi la traite, mais elles ne sont pas bien adaptées à ce but.

Demande d'asile : Cette option n'est pas viable une fois la mesure de renvoi émise. Même lorsqu'une demande d'asile est faite, prouver un préjudice grave dans le pays d'origine est un obstacle, car la menace de préjudice grave se trouve souvent au Canada.

Demande de considérations humanitaires (CH) : Les frais sont souvent trop élevés pour les personnes ayant subi la traite. De plus, une demande CH ne suspend pas la mesure de renvoi du demandeur.

Évaluation des risques avant renvoi (ERAR) : Ceci ne suspend pas toujours le renvoi. La décision est prise par un agent de CIC, et non par une instance indépendante telle que la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Permis de séjour temporaire Lorsqu'une personne ayant subi la traite demande un permis, la procédure exige la collaboration entre la police, CIC et l'ASFC pour vérifier les faits. Plusieurs personnes ayant subi la traite craignent une telle investigation. C'est possiblement la raison pour laquelle les permis sont peu utilisés comme instrument de protection.

L'aide juridique est un élément essentiel de protection des personnes ayant subi la traite. Les lois n'ont aucun sens si on n'y a pas accès. Il existe des divergences à travers le Canada. Par exemple, en Colombie-Britannique, il n'y a qu'une aide juridique minimale pour les questions d'immigration.

Préoccupations des ONG suite aux rencontres de la veille : Loly Rico, présidente, Comité anti-traite du CCR

Certains éléments clés :

- Les poursuites judiciaires n'ont pas été très efficaces. Selon les ONG, la raison principale est l'absence de protection disponible pour les victimes du crime de la traite.
- L'absence de protection claire crée également des obstacles dans l'identification des personnes ayant subi la traite. Ces personnes ne sont pas encouragées à se manifester et à exposer leur situation. Les trafiquants peuvent menacer de détention et de déportation les personnes qu'ils exploitent si elles essaient de s'enfuir.
- La définition de la traite est complexe et les ONG peuvent avoir différentes interprétations ou à tout le moins mettre l'accent ailleurs que ne le font le gouvernement et les agences d'application de la loi. La discussion concernant la définition doit être poursuivie.

- La grande augmentation du nombre de travailleurs étrangers temporaires peut avoir des conséquences sur la traite puisque les travailleurs étrangers qui n'ont pas de statut permanent sont vulnérables à l'exploitation, ce qui peut parfois correspondre à la définition de la traite. Si les changements proposés aux règlements sont adoptés et les travailleurs étrangers temporaires ne pourront renouveler leur permis après 4 ans au Canada, nous entrevoyons un risqué accru que certains restent sans papier et deviennent ainsi encore plus vulnérables à l'exploitation.
- La coopération et la collaboration entre les ONG, le gouvernement et tous les autres acteurs sont essentielles, de même que le respect du rôle et du mandat de chacun.
- Nous ne devons pas réinventer la roue – nous devons répondre aux personnes ayant subi la traite en reconnaissant et renforçant les capacités existantes.

III. Table ronde sur la protection et les services

La table ronde était vouée au partage d'information et au développement de stratégies visant à mieux servir et protéger les personnes ayant subi la traite, par une collaboration et une coordination améliorées dans toutes les régions. Une gamme de sujets a été abordée lors de la discussion. Chaque sujet fut introduit par une courte intervention faite par une personne désignée.

Campagnes de sensibilisation entreprises par la GRC : Corp. Charlene Rivet, GRC³

- Pour ses activités de sensibilisation, la GRC travaille en collaboration avec différents ministères et agences gouvernementales et municipales et des ONG. Ils font des présentations visant la sensibilisation et des campagnes de formation à travers le pays pour divers publics, tels que les groupes communautaires, les ONG, les agences d'application de la loi, etc.

CIC et les permis de séjour temporaire (PST) : Derrick Deans, CIC³

- CIC reconnaît que la traite des personnes est une forme moderne d'esclavage. Tout en faisant la promotion de l'approche des 4 P, les efforts de CIC sont plutôt centrés sur la protection des victimes de la traite.
- La procédure pour le PST étant plutôt nouvelle, CIC est ouvert à des ajustements pour que le PST atteigne son but.

Coopération/collaboration à différents niveaux : Shelley Gilbert, coprésidente du Windsor/Essex Anti-Human Trafficking Action Group

- La collaboration entre les divers intervenants est essentielle dans le travail auprès des personnes ayant subi la traite.
- Le développement de politiques doit se faire avec la participation des victimes.

Services : Diane Bussey, Armée du salut, Manitoba

- Le succès du *Human Trafficking Response Team* établi au Manitoba s'explique par la volonté de tous les acteurs d'apprendre les uns des autres, d'essayer de comprendre et d'être flexible.
- Il manque de fonds pour les maisons d'hébergement et la gestion de cas.
- Le dialogue entre acteurs doit être ouvert. Ils doivent trouver un terrain d'entente dans l'intérêt des personnes ayant subi la traite.

³ Présentation disponible à <http://ccrweb.ca/files/traffickingforumpresentations09.pdf>

Les services et le travail du *Office to Combat Trafficking in Persons* (OCTIP) en C.-B. : Victor Porter, gouvernement de la C.-B.⁴

- La C.-B. est la seule province qui a un bureau voué à la lutte contre la traite. Ce bureau travaille selon une approche basée sur les droits. L'OCTIP travaille avec plusieurs organismes offrant des services de première ligne.

Quelques points de la discussion :

- Le financement des ONG constitue un énorme défi et un obstacle au travail efficace auprès des personnes ayant subi la traite. Certaines avenues de financement gouvernemental sont disponibles. Le ministère de la Justice offre du financement par le biais du Fonds d'aide aux victimes. Le ministère de la Sécurité publique peut offrir du financement pour la formation, des conférences, de la sensibilisation, etc. Une autre source possible de financement est le Centre national de prévention du crime.
- Le travail auprès des personnes ayant subi la traite exige une vaste expertise. Le financement pour la formation du personnel des ONG est essentiel.
- La loi ne fait pas de distinction entre les enfants et les adultes qui ont subi la traite. Dans plusieurs cas, les enfants sont poursuivis en justice.
- Il devrait y avoir une formation obligatoire pour les policiers et les autres agents d'application de la loi, tels que l'ASFC. La formation devrait donner aux agents les compétences nécessaires pour identifier les victimes de la traite.
- Plusieurs services de police ne disposent pas de budget pour les services de formation offerts par les ONG.
- Une bonne communication et une collaboration sont nécessaires entre les ONG, le gouvernement et les agences d'exécution de la loi. Les ONG devraient être impliquées dans la formation des agents de première ligne.
- Il n'y a pas de définition uniforme de la traite au Canada. Différentes lois, telles que la LIPR et le code criminel, ont leur propre définition. Les définitions ne correspondent pas au Protocole de Palerme. Une orientation cohérente est requise.
- La collaboration à plusieurs niveaux contribue avec succès à lutter contre la traite des personnes. Une telle approche à Calgary a mené aux deux premières condamnations.

Conclusion et prochaines étapes

Il a été souligné que tous les acteurs doivent travailler ensemble pour assurer la protection et l'accès à tous les services nécessaires pour les personnes ayant subi la traite. Plusieurs participants ont senti que le Forum pancanadien constitue un premier pas important vers un dialogue ouvert et amélioré entre les ONG et les agences gouvernementales. Il est souhaité que ce dialogue se poursuive dans l'avenir.

Il a été suggéré que le CCR joue un rôle central dans l'ouverture du dialogue et le développement de liens. Le CCR devrait concentrer ses efforts sur l'établissement d'une coalition pancanadienne à laquelle participeraient les agences fédérales, provinciales et municipales. Les représentants du gouvernement ont exprimé leur volonté de poursuivre le dialogue avec le CCR et de poursuivre les efforts en vue d'un partenariat.

⁴ Présentation disponible à <http://ccrweb.ca/files/traffickingforumpresentations09.pdf>

En conclusion, les participants ont souligné les recommandations considérées les plus importantes à leurs yeux. La discussion sur les enjeux de la traite doit se poursuivre et les Consultations du CCR offre une bonne occasion de poursuivre la discussion. Des meilleures pratiques devraient être développées. Une ligne de téléphone pancanadienne serait un outil important pour aider les personnes en situation de traite. Les personnes ayant subi la traite devraient être engagées activement dans les efforts : un groupe consultatif composé de personnes ayant subi la traite devrait être mise sur pied.

Remerciements

Ce projet a été rendu possible par le généreux soutien financier du ministère de la Justice du Canada, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, de la Société de Marie Réparatrice, des Soeurs de Notre-Dame du St-Rosaire, des Moniales Carmélites de Trois-Rivières, du Fonds d'aide F.É.C./ Frères des Écoles chrétiennes, des Soeurs de St-François d'Assise et des Filles de Marie-de-L'Assomption. Ce rapport ne reflète pas nécessairement le point de vue des bailleurs de fonds.